

## Après le tsunami: vers une réponse coordonnée du secteur forestier

*La FAO apporte un soutien technique aux pays touchés pour planifier la remise en état, élaborer des projets et coordonner l'engagement des nombreux intervenants en réponse au tsunami.*

**L**e séisme et les tsunamis qui ont ravagé les pays de l'océan Indien le 26 décembre 2004 resteront en mémoire comme l'une des pires tragédies humaines de l'histoire. Ces catastrophes naturelles ont fait plus de 200 000 morts et ont détruit les conditions de vie d'environ 5 millions de personnes en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Est. Les régions touchées se trouvent dans les pays suivants: Bangladesh, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maldives, Myanmar, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande et Yémen.

La communauté internationale a répondu avec des dons publics et privés d'une générosité sans précédent pour venir au secours des victimes de la catastrophe. Les Nations Unies estiment qu'au total 6,3 milliards de dollars EU ont été annoncés, engagés ou fournis,

dont près de 1 milliard de dollars EU en réponse à l'«appel éclair» lancé par les Nations Unies le 6 janvier 2005. Cet appel traduit les efforts d'une quarantaine d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) pour planifier et mettre en œuvre une stratégie de secours d'urgence efficace et coordonnée durant les six premiers mois. Cet appel englobe, entre autres, les secteurs suivants: coordination, alimentation, santé, eau et assainissement, logement, éducation, reprise économique et infrastructure, agriculture, environnement, protection et droits de l'homme.

La FAO a joué un rôle essentiel dans la réponse à cette catastrophe en impliquant tous les départements techniques concernés. Le secteur forestier peut fortement contribuer à la remise en état et reconstruction des zones sinistrées.

Aussi la question du tsunami de l'océan Indien figurait-elle à l'ordre du jour de deux rencontres importantes, la Réunion ministérielle sur les forêts, tenue le 14 mars 2005, et la dix-septième session du Comité des forêts, qui s'est déroulée du 15 au 19 mars. A ces deux occasions, la FAO a été invitée à jouer un rôle de premier plan dans l'orientation et la facilitation des opérations de secours, l'apport de soutien technique et la coordination entre les partenaires pour une approche intégrée de la remise en état.

### RÉPONSE GLOBALE DE LA FAO

Dans la semaine qui a suivi la catastrophe, la FAO a engagé 1,5 million de dollars EU de ses propres fonds pour évaluer les besoins et soutenir la reprise en Indonésie, aux Maldives, à Sri Lanka et en Thaïlande. Dans le cadre de l'appel éclair des Nations Unies, la FAO a invité



**Graves inondations  
côtières en Indonésie à  
la suite du tsunami en  
décembre 2004**

FAORAPH/HIRAOKA

*Immédiatement après le tsunami, les premiers secours d'urgence se sont concentrés sur l'alimentation, la santé, le logement, l'eau et l'assainissement (Banda Aceh, Indonésie)*



FAORAPH-HIRAKA

à fournir 26,5 millions de dollars EU supplémentaires pour soutenir les efforts de redressement dans les pays le plus gravement touchés – Indonésie, Maldives, Myanmar, Seychelles, Somalie et Sri Lanka – et 2,5 millions de dollars EU pour des activités régionales en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

La majorité des victimes de la catastrophe vivaient de l'agriculture et de la pêche ou étaient employées dans des activités connexes. Avec ses propres fonds ou avec les crédits engagés par des donateurs, la FAO a rapidement envoyé des experts sur le terrain pour évaluer les dégâts et les pertes dans les secteurs de l'agriculture et des pêches et aider les gouvernements à planifier et coordonner le redressement rapide de ces secteurs. Plus récemment, la FAO a envoyé du personnel et des consultants chargés de fournir une aide similaire dans le secteur forestier. Au total, l'Organisation a déployé plus de 70 spécialistes régionaux et internationaux de diverses disciplines pour aider les pays touchés. Elle a recruté des coordonnateurs des secours d'urgence pour l'Indonésie, les Maldives et Sri Lanka et un coordonnateur régional chargé d'assurer la coordination nécessaire au sein de la FAO et avec les principales parties prenantes. L'Organisation fournit également une aide directe aux agriculteurs et aux pê-

cheurs notamment sous forme de trousseaux d'outils de réparation des bateaux et de pièces de moteurs pour les bateaux de pêche, de filets et autres engins de pêche, de semences et d'outils agricoles, et de réparation de l'infrastructure de drainage et d'irrigation. Le rôle de la FAO est particulièrement important en ce qui concerne la fourniture de matériel spécialisé et l'aide apportée dans les zones touchées mal desservies par les autres organismes.

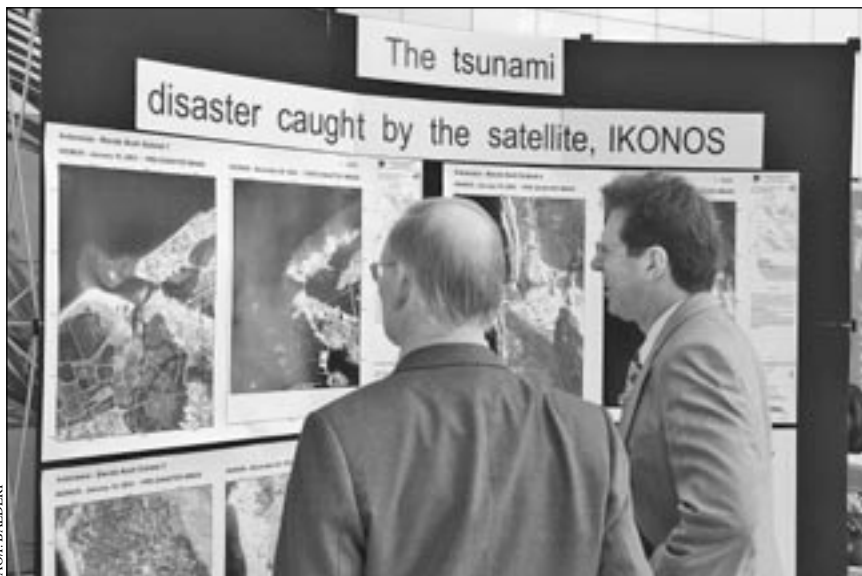
Il est clair à présent que le principal avantage comparatif de la FAO et son rôle essentiel dans l'effort de construction, aux yeux de nombreux pays touchés, partenaires et donateurs, sont la fourniture d'orientations et de spécifications techniques et la coordination dans les secteurs des pêches, de l'agriculture et des forêts et les programmes dans les domaines connexes (nutrition, régime foncier, etc.). La coordination entre les intervenants dans les pays est cruciale car le niveau sans précédent des dons et le nombre d'interlocuteurs comportent un risque d'excédents d'approvisionnements et d'assistance inappropriée et fragmentée. La FAO s'efforce également d'améliorer la coopération, la coordination et la communication au niveau régional. Début mars, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé deux ateliers sur la coordination régionale de la réponse au tsunami dans les secteurs des pêches et des forêts. Au niveau international, la

FAO soutient une approche coordonnée par une participation à l'appel éclair des Nations Unies. Elle a également tenu au siège deux réunions d'information des représentants permanents auprès de la FAO des pays donateurs et bénéficiaires.

La FAO joue aussi un rôle dans la collecte et la diffusion de l'information. Sur un site Internet elle fournit continuellement des données à jour sur son analyse de l'évolution de la situation et des secours ([www.fao.org/tsunami](http://www.fao.org/tsunami)), lui-même relié à trois sites techniques plus détaillés sur le tsunami – pour l'agriculture, les pêches et les forêts.

La FAO a établi en outre un Atlas du tsunami, qui comprend des images satellites, des plans topographiques et thématiques et des statistiques ([www.fao.org/tsunami/environment/maps.html](http://www.fao.org/tsunami/environment/maps.html)). La préparation de cet Atlas est bien avancée pour l'Indonésie et Sri Lanka et les travaux sont en cours pour les autres pays touchés.

Pour garantir la coordination interne de sa réponse au tsunami, la FAO a créé deux groupes spéciaux, aux plans technique et administratif, impliquant tous les départements compétents, qui se réunissent régulièrement. Des audioconférences ont lieu chaque semaine entre le siège et les représentations de la FAO en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka ainsi qu'avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. De plus, un groupe technique interdéparte-



*Des visiteurs à l'exposition organisée par la FAO durant le Comité des forêts comparent des photos d'étangs côtiers d'aquaculture indonésiens prises avant et après le tsunami*

mental a été constitué pour promouvoir une approche coordonnée à la gestion intégrée des zones côtières.

#### **RÔLE DU SECTEUR FORESTIER DANS LE RELÈVEMENT ET LA RECONSTRUCTION**

Le rôle du secteur forestier dans le relèvement et la reconstruction est polyvalent. Il inclut les activités suivantes: améliorer la protection des côtes par la remise en état des forêts et le reboisement; répondre à l'énorme demande de produits ligneux pour la reconstruction des infrastructures et des bateaux en bois détruits; rétablir localement les conditions de vie et améliorer le bien-être en replantant des arbres dans les potagers, les systèmes agroforestiers et les zones urbaines et périurbaines, et en créant des emplois à court terme; et protéger ces régions des attaques de ravageurs.

Dans les zones les plus touchées, on constate une perte significative des potentialités productives et écologiques, notamment la perte de l'habitat et de la protection contre les dangers causés par le vent, les vagues et les raz de marée.

D'après les premières estimations, 56 000 ha de terres agricoles mixtes et de terroirs villageois, 11 000 ha de forêts et de terres boisées, 9 000 ha de terres urbaines et 4 400 ha de plages auraient été dévastés par le tsunami (CCR de la Commission européenne, 2005). Des informations plus récentes, notamment tirées de l'étude intitulée «Après le tsunami – Une évaluation environnementale préliminaire» portant sur sept

pays (PNUE, 2005), indiquent que, au moins en ce qui concerne les ressources forestières, cette estimation serait trop modérée.

De plus, les mangroves risquent de dépérir car les racines aériennes des arbres ont été couvertes de vase et les flux de drainage et de circulation des eaux ont été modifiés. Des études complémentaires et l'emploi de l'imagerie par télédétection sont nécessaires pour effectuer une évaluation plus exacte des dégâts subis par les forêts.

Les végétaux ligneux et les forêts touchés sont composés essentiellement de palmiers, d'espèces persistantes à feuilles larges et de mangroves. En outre, des plantations d'arbres urbaines et communautaires, des potagers et d'autres systèmes agroforestiers, des arbres fruitiers et des arbres décoratifs ainsi que des haies brise-vent ont été endommagés par le tsunami.

Ces dégâts ont une incidence directe et indirecte sur la population locale. Les forêts et les arbres apportent une contribution directe localement aux conditions de vie car ils fournissent des produits forestiers ligneux et non ligneux, notamment du bois de construction, des produits ligneux et du chaume, des perches, du bois de feu, de la nourriture et des médicaments et une contribution indirecte en fournissant de l'ombre et un abri. De plus, les mangroves constituent des zones de frai et contiennent des nutriments pour les poissons et les coquillages, et les forêts côtières abritent une grande variété de faune et de flore et jouent un rôle important dans la protection des côtes. Les forêts et les arbres ont aussi un rôle essentiel dans les pays touchés qui vivent en grande partie du tourisme.

Compte tenu de l'importance accordée aux mangroves et aux autres végétations

*Arbres déracinés par le tsunami en Thaïlande: la perte de végétation côtière réduit la protection contre les dangers causés par le vent, les vagues et les raz de marée*



DEPARTMENT OF MARINE AND COASTAL RESOURCES, THAILAND

*Outre les dommages massifs infligés aux habitations et autres constructions, des milliers d'embarcations, y compris des bateaux en bois, ont été détruits – leur reconstruction exigera d'énormes quantités de bois et d'autres produits ligneux*



côtières, plusieurs gouvernements ont annoncé des plans de remise en état de vastes zones de mangroves et des activités de reboisement destinées à protéger les côtes. Les pays donateurs, les ONG et les organisations régionales et internationales ont déclaré qu'ils étaient prêts à leur venir en aide. Il est important que les efforts soient bien coordonnés entre les différents intervenants et qu'ils reposent sur de solides connaissances techniques. Il est nécessaire de planifier et exécuter judicieusement les opérations, de disposer de bons intrants scientifiques, de technologies appropriées et surtout d'intrants locaux adéquats. Par ailleurs, il est essentiel que ces efforts soient entrepris dans le cadre plus vaste d'une gestion intégrée des zones côtières, et qu'ils soient bien associés aux activités de reconstruction dans le secteur des pêches, de l'aquaculture, de l'agriculture, du tourisme, du réseau routier et de l'infrastructure. La planification des ceintures vertes côtières – et de toutes les interventions dans les zones touchées – devra prendre en compte les plans d'installation existants, l'utilisation des terres, les besoins et les structures des moyens de subsistance et les questions liées à la viabilité de l'environnement. Les conflits dus à des intérêts concurrentiels pour l'utilisation des terres devront être résolus.

Dans de nombreuses zones touchées, les habitations et autres bâtiments, les installations portuaires et les infrastructures civiles ont subi de graves dégâts. Des milliers de bateaux, souvent en bois,

ont été détruits. La reconstruction de l'infrastructure et la réparation ou la construction de bateaux en bois nécessiteront de grandes quantités de bois d'œuvre et d'autres produits ligneux. Un problème critique se pose à certains pays: comment répondre à la demande localisée de produits ligneux sans provoquer une surexploitation des ressources forestières, en appliquant des méthodes conformes aux politiques en vigueur réglementant la foresterie et l'environnement. Les pays disposant de peu de ressources forestières devront importer la totalité ou presque des produits ligneux dont ils auront besoin. La récupération du bois dans les zones touchées devrait permettre de couvrir une partie des besoins en matière de reconstruction.

En attendant que leurs conditions de vie soient rétablies, les populations des zones touchées auront besoin d'un travail et d'un revenu. La création de pépinières et les travaux de remise en état des forêts et de plantation d'arbres devraient permettre à certains endroits de créer des programmes de rémunération du travail en espèces. La remise en état des potagers familiaux et des autres systèmes agroforestiers et la plantation d'arbres destinés à divers usages devraient constituer une composante essentielle des programmes de reconstruction à moyen terme.

Un problème risque de se poser à court terme: la prolifération d'organismes nuisibles due aux grandes quantités de débris de bois. La récupération du bois et le nettoyage des débris permettront de réduire ce risque mais, si des foyers

se déclarent, des mesures devront être prises.

#### **LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DE LA FAO**

Pour répondre aux besoins immédiats des populations victimes du tsunami, la FAO a centré son action essentiellement sur les secteurs des pêches et de l'agriculture, s'efforçant de rétablir rapidement les conditions de vie des pêcheurs et des agriculteurs. En effet, la FAO a déjà élaboré un programme de soutien du secteur forestier aux pays touchés. A ce jour, elle a entrepris diverses activités, notamment la fourniture d'un soutien technique sur le terrain, la promotion de la coopération et la coordination entre les pays et les organisations qui fournissent une assistance, et la collecte et la diffusion d'informations pertinentes.

Pour faire face aux besoins immédiats d'assistance technique dans le secteur forestier, la FAO a envoyé récemment deux consultants en Indonésie et un forestier régional à Sri Lanka, et elle a contribué à l'élaboration d'une proposition de projet aux Seychelles. Les nouvelles demandes d'aide sont attendues à la fin des opérations de secours et à la mise en place du programme de reconstruction.

La FAO a déjà commencé à définir les éléments de son programme d'assistance pour la phase de reconstruction, principalement sur la base des informations fournies par les bureaux des Représentants de la FAO et des équipes postées dans les pays touchés. Ce programme sera défini plus précisément à mesure

## Coordonner une réponse régionale du secteur forestier au tsunami

La multiplicité des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, anxieux d'offrir leur soutien aux victimes du tsunami, ont rendu difficile la coordination des efforts. Pour faciliter la collaboration dans le secteur forestier, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé à Bangkok, Thaïlande, les 7 et 8 mars 2005, un atelier sur la coordination régionale de la remise en état des écosystèmes forestiers touchés par le tsunami, proposant des stratégies et de nouvelles directions.

Environ 40 représentants des pays affectés, d'organisations régionales et internationales, d'ONG et de pays donateurs ont cherché à établir un cadre de collaboration pour un objectif commun: «un avenir meilleur que celui antérieur au tsunami, fondé sur la contribution des forêts et des arbres à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la création de capacités humaines, à la durabilité de l'environnement et à l'atténuation de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles dans le court et le moyen terme».

L'atelier a relevé un manque d'informations claires, précises et exhaustives sur l'impact du tsunami sur les zones côtières. Il faudra évaluer de manière plus approfondie l'efficacité des mangroves et des autres végétaux dans la protection des côtes contre les grandes catastrophes naturelles. Les besoins en bois pour la reconstruction doivent encore être calculés. La disponibilité limitée de connaissances et de ressources humaines retarde les efforts de remise en état.

Un régime foncier ambigu et des demandes conflictuelles relatives à l'utilisation des terres touchées entravent les activités de remise en état des côtes. Il faudra renforcer l'application des lois pour assurer la valorisation durable des zones côtières. Des approches intersectorielles de la remise en état sont nécessaires pour équilibrer les aspects écologiques, sociaux, culturels et économiques. Les efforts de remise en état exigent une planification avisée avec la pleine participation des parties prenantes.

A cette fin l'atelier a défini huit principes directeurs:

- reconnaître les droits souverains de chaque pays touché;
- corréliser les interventions aux conditions de vie;
- adopter une approche participative;
- assurer la compatibilité des interventions avec les pratiques de gestion durable des forêts;
- prendre en considération les impacts de l'évolution du climat;
- adopter des méthodes souples et adaptatives;
- renforcer les capacités institutionnelles;
- planifier, mettre en œuvre et évaluer judicieusement les processus de remise en état.

Les participants ont recommandé que soit instauré un partenariat régional pour promouvoir la collaboration et la coordination des activités de remise en état des forêts. Il comprendrait des représentants des pays touchés, d'organisations internationales et régionales, d'ONG, d'organismes de recherche et de pays donateurs, et aurait quatre principales fonctions:

- assurer l'accès à l'information;
- fournir des connaissances techniques, des compétences, des directives et des outils;
- favoriser la création de capacités;
- renforcer les partenariats, les accords de coordination et l'accès aux ressources financières.

Le rapport de la réunion est disponible en ligne: [www.fao.org/forestry/tsunami](http://www.fao.org/forestry/tsunami)

que les plans nationaux de reconstruction seront en place. Le principal objectif de la mission qui se trouve actuellement à Sri Lanka est de définir les grandes lignes du programme de la FAO en matière d'aide à la reconstruction du secteur forestier.

La FAO est en relation avec de nombreuses organisations régionales et internationales afin d'évaluer les besoins et les interventions nécessaires, dans le but de promouvoir une collaboration et une réponse coordonnée, judicieusement planifiée et reposant sur des compétences techniques valides. A cet effet, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a convoqué un atelier de coordination régional à Bangkok les 7 et 8 mars 2005, qui a réuni les interlocuteurs concernés par le travail d'évaluation et de remise en état de la foresterie après le tsunami. (Voir l'encadré.)

Le Département des forêts a ouvert un site Internet sur le tsunami (voir [www.fao.org/forestry/tsunami](http://www.fao.org/forestry/tsunami)) qui fournit des informations sur les questions de foresterie, des données nationales pour l'évaluation des besoins et les interventions nécessaires, des communiqués de presse et des coupures de journaux ainsi que des liens vers des informations techniques utiles.

### CONCLUSIONS

Au moyen de ses propres fonds ainsi que des sommes collectées en réponse à l'appel éclair des Nations Unies, la FAO soutient activement les activités de secours et de redressement mises en œuvre dans les pays victimes du tsunami. Immédiatement après la catastrophe, la FAO a fourni des secours pour rétablir les conditions de vie (en particulier dans les secteurs des pêches et de l'agriculture), elle a apporté un soutien technique et coordonné les activités en faveur des pays touchés, et elle a recueilli et diffusé des informations. Le secteur forestier aura un rôle important à jouer dans le domaine de la remise en état.

Les informations relatives aux effets du tsunami sur les ressources forestières ainsi qu'aux problèmes connexes restent encore limitées et morcelées. Il n'a pas encore été possible d'évaluer de manière précise les besoins des secteurs forestiers dans les pays concernés. Il est important que ces évaluations soient effectuées dès



La récupération du bois permettrait de satisfaire certains des besoins en bois de feu et de construction des populations touchées (Thaïlande)

que possible afin que les interventions dans le domaine forestier soient bien intégrées aux plans de reconstruction nationaux et aux programmes d'assistance technique et d'aide des donateurs. Les évaluations nécessiteront une coordination étroite entre les pays, les diverses institutions des Nations Unies et les autres partenaires.

La FAO a répondu aux demandes d'assistance technique dans ce domaine pour satisfaire les besoins immédiats dans le secteur forestier. Elle est prête à fournir un appui technique complémentaire aux pays pour planifier l'effort de redressement, élaborer des projets et assurer la coordination entre tous les interlocuteurs. En outre, la FAO joue un rôle d'information important grâce aux communiqués de presse, à ses sites Internet sur le tsunami, à l'Atlas du tsunami et autres – y compris lors de la Réunion ministérielle sur les forêts et lors du Comité des forêts, tenus à Rome en mars 2005, qui prévoyaient à l'ordre du jour l'examen de cette question.

La Réunion ministérielle sur les forêts a exhorté la FAO à jouer un rôle de premier plan vis-à-vis de la remise en état dans les pays touchés par le tsunami et à collaborer étroitement avec les autres institutions des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et les autres partenaires afin d'apporter le soutien technique et la coordination nécessaires aux activités liées aux forêts dans la région. Les pays membres du Comité des forêts ont invité la FAO à intensifier les activités

de secours liées aux forêts en réponse au tsunami. Le Comité incite la FAO à poursuivre ses efforts de coordination des interventions avec les pays, les organisations internationales et régionales et les ONG, de promotion d'une approche intégrée de la gestion des zones côtières et des conditions de vie dans tous les secteurs. ♦



## Bibliographie

- Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission Européenne.** 2005. *Mapping severe damage to Southeast Asia's land cover following the tsunami* («Tsunami: cartographie des dégâts subis par le couvert végétal en Asie du Sud-Est»). Disponible, en anglais, à l'adresse: [tsunami.jrc.it/Reports/Tsunami\\_land\\_cover\\_change.pdf](http://tsunami.jrc.it/Reports/Tsunami_land_cover_change.pdf)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).** 2005. *After the tsunami: rapid environmental assessment* («Après le tsunami – Une évaluation environnementale préliminaire»). Disponible, en anglais, à l'adresse: [www.unep.org/tsunami/tsunami\\_rpt.asp](http://www.unep.org/tsunami/tsunami_rpt.asp) ♦